

L'AEAPP cherche de nouveaux membres pour rejoindre ses groupes de parties prenantes

L'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP ou EIOPA en anglais) lance aujourd'hui un appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner de nouveaux membres du groupe des parties intéressées à l'assurance et la réassurance (IRSG) et du groupe des parties intéressées aux pensions professionnelles (OPSG). L'AEAPP crée ces groupes de parties prenantes afin d'encourager le retour d'information et de favoriser une coopération constructive et structurée avec un large éventail de parties prenantes concernées.

PROCÉDURE DE CANDIDATURE

Le présent appel est ouvert aux candidats représentant les parties prenantes dans toute l'Union européenne. **La date limite est fixée au lundi 25 mars 2024 à 23 h 59 HEC.**

Tous les documents pertinents peuvent être consultés à l'adresse suivante :

[Postulez ici](#)

L'AEAPP achèvera le processus de sélection d'ici la fin du mois de juin 2024. **Le nouveau mandat débutera en juillet 2024.**

CONTEXTE

Les groupes des parties intéressées sont institués conformément à l'article 37 du règlement AEAPP. Leur objectif est de faciliter la consultation des parties prenantes dans les domaines en rapport avec les missions de l'AEAPP. Les membres exercent leurs fonctions pour une période de quatre ans, avec la possibilité de renouveler leur mandat une fois.

Chaque groupe est composé de 30 membres, nommés par le conseil des autorités de surveillance de l'AEAPP à l'issue d'une procédure de sélection ouverte et transparente. La sélection tient compte de l'équilibre géographique et de l'équilibre hommes-femmes, ainsi que de la diversité des secteurs de l'assurance, de la réassurance et des pensions professionnelles, ainsi que de la représentation des parties prenantes dans l'ensemble de l'Union.

De plus amples informations sur les activités des groupes de parties prenantes sont disponibles sur le site web de [l'AEAPP](#).